

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 23 décembre 2009 fixant la liste d'aptitude  
au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts**

NOR : DEVL1000069A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 16 février 2009 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture d'un recrutement par voie d'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des ingénieurs des ponts et chaussées ouverte aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat ;

Vu l'avis émis par le comité de sélection, constitué à cet effet, en date du 24 septembre 2009 ;

Vu l'avis émis le 16 octobre 2009 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts,

Arrêtent :

Article 1<sup>er</sup>

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2009 est fixée ainsi qu'il suit par ordre alphabétique :

Emmanuelle BLANC ;  
Chantal de LA ROCHE SAINT ANDRE ;  
Luc DELATTRE ;  
Alain LASLAZ ;  
Yves LE TRIONNAIRE ;  
Christophe MASSON ;  
Michel PUYRAZAT ;  
Marc RAUHOFF.

Article 2

La directrice des ressources humaines du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et le chef du service des ressources humaines du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 23 décembre 2009.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le secrétaire général du MAAP :  
Pour la directrice des ressources humaines  
du MEEDDM :

*Le chef de bureau DRH/SGP/EMC2,*  
J. SALHI